



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

- 101 Réseaux de communication

101 Réseaux de communication Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/1

Service Chef de file :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'action en faveur des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'inscrit dans une compétence partagée entre l'ensemble des collectivités locales. Le département du Bas-Rhin s'est ainsi fortement impliqué depuis de nombreuses années sur ce sujet, conscient des enjeux en terme d'attractivité et de compétitivité pour les territoires. C'est dans ce cadre que le projet de réseau d'initiative publique pour le très haut débit en Alsace a été lancé conjointement avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, afin de réaliser un déploiement de la fibre optique pour les particuliers et les entreprises, ceci dans toutes les communes non concernées par l'intervention d'un opérateur privé.

Ce projet se concrétise aujourd'hui par le choix du délégataire et le démarrage de la concession en 2016. Les crédits prévus permettront cette mise en oeuvre opérationnelle.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1011	I	Action en faveur du développement NTIC	975 000,00	230 000,00

Les usages numériques sont aujourd'hui au cœur de l'activité économique de notre territoire. Il n'est plus à démontrer que les technologies existantes à base de cuivre ne pourront supporter à moyen terme la montée en débit et la symétrie nécessaires aux services innovants de demain. D'ores et déjà, les services TV avec la Haute Définition, la 3D réclament bien plus que quelques Mbps. C'est aussi le cas pour des services de vidéo communication de qualité ou encore pour l'utilisation confortable du Web. A ces services « de loisirs », viennent s'ajouter toute une gamme de services aux citoyens que seuls les réseaux de nouvelle génération pourront supporter : Télé Médecine, Formation à distance, contenus locaux, sécurité, ...

Nous sommes ici face à un enjeu majeur d'attractivité pour notre territoire : les choix d'implantation pour une entreprise sont largement conditionnés par la qualité de l'accès Internet dont elle pourra bénéficier. Et même si la grande majorité des entreprises est informatisée et connectée, elle n'a que très peu accès à des services très haut débit et doit se contenter du même niveau d'offres que les particuliers. L'accès à des débits plus importants dans des conditions tarifaires satisfaisantes représente donc un enjeu de compétitivité pour les entreprises, et notamment pour les entreprises situées dans les territoires les moins denses.

Les enjeux sont tout aussi importants pour les particuliers, dont l'accès Internet à domicile est un facteur primordial de confort, et qui revient systématiquement dans les critères pour l'acquisition d'un logement. Certaines zones ainsi mal desservies pourraient rapidement se trouver isolées et désertées.

Enfin, le Très Haut Débit doit concourir à la modernisation de l'ensemble des services publics : maintien des personnes âgées à domicile, hospitalisation à domicile, enseignement à distance, plate-forme de partage dans les établissements scolaires, e-administration, ...

Face à cela, et sans une intervention forte des collectivités publiques, plus de la moitié de la population alsacienne, résidant en-dehors des grands centres urbains n'accédera pas aux mêmes services que ceux que proposent les opérateurs privés, à leur charge, dans les zones urbaines.

Le Département du Bas-Rhin s'est très tôt impliqué dans l'aménagement numérique, pour permettre à chaque bas-rhinois de disposer d'une connexion haut-débit de qualité. Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique, voté en décembre 2011, posait les bases de cette stratégie à moyen - long terme.

Plus récemment, lors de sa séance plénière du 14 décembre 2015, une étape supplémentaire a été franchie par le choix du délégataire en charge de la construction et de la commercialisation du futur réseau très haut débit public alsacien dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Alsace pour le compte des 3 grandes collectivités alsaciennes.

Les éléments essentiels de ce projet sont synthétisés ci-dessous :

- L'offre retenue est celle du groupement composé des sociétés NGE, ALTITUDE INFRASTRUCTURE, MIRANDA et CALLISTO.
- Le délai global du contrat est fixé à 30 ans, avec des délais de déploiement de 6 ans pour la tranche ferme et 3 ans pour la tranche conditionnelle (communes câblées). La desserte de toutes les communes prioritaires sera réalisée en 3 ans maximum.
- Le coût total du projet pour le concessionnaire est estimé à ce stade à 449,8 M€.
- La contribution publique demandée par le futur délégataire s'élève à 137,9 M€ pour les investissements de premier établissement et à 26 M€ pour les raccordements des clients finaux, soit une contribution publique totale de 163,9 M€.
- L'aide attendue de l'Etat et des fonds européens FEDER est estimée à 50 % de la subvention publique (plafond maximum), soit 81,95 M€.
- Les communes et communautés de communes seront sollicitées à hauteur de 175 € la prise

Par ailleurs, la commission permanente du 4 janvier 2016 a validé le projet de convention de financement, de mise en œuvre et de suivi du projet Très Haut-débit Alsace fixant les modalités de participation des collectivités alsaciennes.

Le financement à la charge de la Région et des deux Départements, après déduction des concours dus par l'Etat, l'Europe, les communes et/ou les établissements publics de coopération intercommunale et de toute autre aide éventuelle, est arrêté à hauteur de **50% pour la Région et de 50 % pour chaque Département** pour la part de financement public correspondant aux travaux effectués sur son périmètre géographique de compétence.

Cette participation de 50 % ne portera que sur les investissements de premier établissement. Elle sera plafonnée à un montant non révisable de **3 459 034 €** pour le Département du Bas-Rhin.

Les crédits proposés pour 2016 permettent d'honorer le premier appel de fonds prévu, à hauteur de 150 000 €.

80 000 € sont par ailleurs programmés pour la mission d'assistance à maître d'ouvrage (équipe pluridisciplinaire de spécialistes du très haut débit, de juristes et de financiers) pour l'accompagnement final jusqu'au démarrage effectif des travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, le Conseil Départemental approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le Budget Primitif 2016.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY